

Le SAGE du bassin versant de l'Allan Projet soumis à enquête publique

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Allan arrive au terme de son élaboration après cinq années de travail. Les acteurs locaux se sont réunis pour proposer un programme de gestion équilibrée de la ressource en eau adapté aux problématiques du territoire. Le SAGE est à présent porté à la connaissance du public afin qu'il puisse participer à l'élaboration de ce projet collectif.

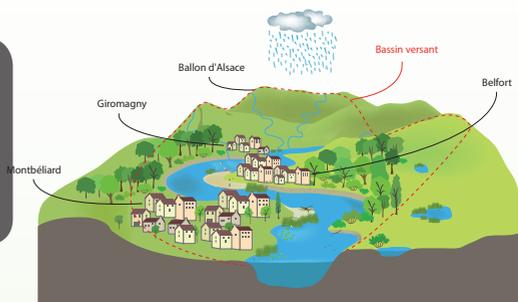
Vous trouverez dans ce document les points clés et les grandes orientations du SAGE Allan.

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification dont l'objectif est d'établir les conditions d'une **gestion durable** de l'eau, conciliant la **satisfaction des usages** et la **protection des milieux aquatiques**. Il est établi à une échelle locale, le bassin versant* d'un cours d'eau.

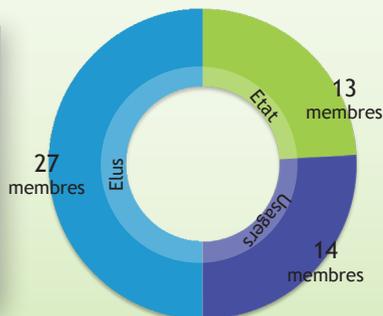
* le bassin versant :

C'est un espace géographique dans lequel toutes les eaux de pluie ou de ruissellement s'écoulent dans la même direction et se rejoignent pour former un cours d'eau ou un lac.

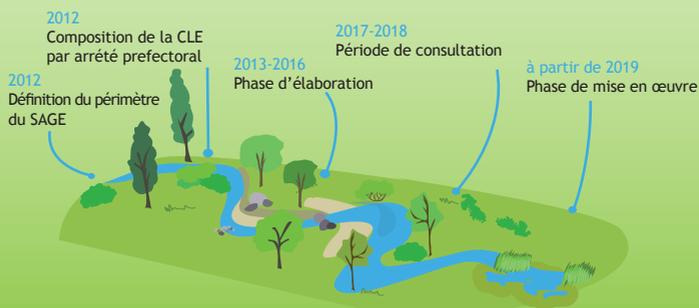


La CLE du SAGE Allan

La **CLE** (Commission Locale de l'Eau) est l'assemblée responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE. Elle est constituée d'**élus locaux**, de représentants des **usagers**, et des services de l'**Etat**. Ces acteurs apportent leur connaissance fine du contexte local ; ainsi les discussions au sein de la CLE prennent en compte l'ensemble des enjeux et des usages de l'eau sur le territoire.



Les grandes étapes d'élaboration du SAGE



Le territoire du SAGE



3 départements
160 communes
240 000 habitants
867 km²
4 sous-bassins
900 km de rivières et canaux

Les documents du SAGE

Le **SAGE** est constitué de deux documents principaux :

Le **PAGD** (Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :
il expose les enjeux du bassin et fixe les objectifs pour une gestion durable de la ressource en eau.

Le règlement : il définit des règles qui viennent renforcer localement la réglementation existante, lorsque les enjeux le justifient.

A ces documents s'ajoute l'évaluation environnementale, qui a pour but d'assurer que l'application du SAGE ait le moins possible d'effets négatifs sur l'environnement.

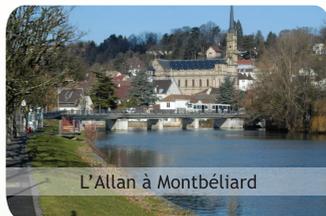


Pourquoi un SAGE sur l'Allan ?

Le bassin versant de la rivière Allan et de ses affluents concentre de multiples problématiques :

Des rivières qui se tarissent en été

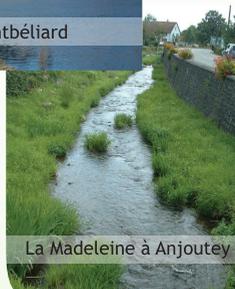
C'est le cas des petits torrents de montagne et certains tronçons de la Savoureuse, sur laquelle les prélèvements (dont plus de 80% sont destinés à l'alimentation en eau potable) ont un impact fort. Un manque d'eau dans les rivières, c'est la disparition des poissons, et des problèmes pour alimenter nos robinets.



L'Allan à Montbéliard

Des ressources en eau potable vulnérables

Trois zones de captage assurent à elles seules près de 85% de l'alimentation en eau potable du bassin. Ces ressources sont fragiles en quantité (sécheresse...) et en qualité (risques de pollutions...). Leur préservation est un enjeu d'avenir.



La Madeleine à Anjoutey

Une qualité d'eau dégradée

L'eau de nos rivières n'est pas d'une qualité optimale. Les sources de pollutions peuvent être multiples : activités professionnelles (industries, artisanat, agriculture), entretien des espaces verts (collectivités, particuliers), mais aussi les eaux usées domestiques et les eaux pluviales qui se chargent en polluants au contact du sol.

Un territoire sensible aux inondations

En période de crue, la rivière a besoin d'espace pour s'étaler. Or les plaines d'inondations sont aujourd'hui occupées par de nombreuses constructions (entreprises et habitations). Même si elles sont peu fréquentes, les grandes crues ont des conséquences lourdes et peuvent paralyser pendant des jours toute activité.

Des milieux fortement artificialisés

Berges enrochées, cours d'eau rectifiés, détournés, canalisés ou recouverts : les milieux aquatiques du bassin ont subi de profondes transformations depuis des siècles. Les conséquences néfastes sont multiples : aggravation des étiages et des inondations, perte de qualité de l'eau, recul de la biodiversité.



L'étang Réchal à Coisevaux

La situation est d'autant plus complexe que chacune de ces contraintes influence les autres : les cours d'eau sont plus sensibles aux pollutions lors des sécheresses ; l'artificialisation aggrave à la fois les sécheresses et les inondations... Afin d'enrayer ces situations défavorables, il faut considérer la gestion de l'eau dans sa globalité. C'est justement l'objet du SAGE.

Ce qu'apporte le SAGE

Le SAGE agit sur 5 grands enjeux :

1- Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE

Le premier enjeu du SAGE concerne l'organisation des acteurs de l'eau. C'est un enjeu transversal mais pourtant essentiel, car il garantit la réussite de la démarche en assurant l'efficacité des actions menées.

Ce que le SAGE vise :

- Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques,
- Sensibiliser les acteurs et la population.

2 - Ressource quantitative

Assurer la disponibilité de la ressource en eau est la première préoccupation du SAGE. Il s'agit d'atteindre l'équilibre entre les prélèvements (eau potable, activités économiques) et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Ce que le SAGE vise :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable
- Faire coïncider durablement besoins et ressources.

Ce que le SAGE impose :

- Le règlement du SAGE contient 4 règles qui contribuent à préserver les ressources en eau les plus fragiles du bassin.

3 - Pollutions et qualité de l'eau

Une bonne qualité d'eau est une condition indispensable à la bonne santé des milieux aquatiques et à la conservation des usages que nous en faisons, et ce d'autant plus que les débits d'eau sont faibles.

Ce que le SAGE vise :

- Agir sur les sources de pollutions ponctuelles et diffuses
- Protéger la ressource en eau pour les usages actuels et futurs

4 - Inondation

Les crues sont des phénomènes naturels que l'on ne peut totalement maîtriser. On peut en revanche éviter d'aggraver leur intensité, et protéger les personnes et les biens qui restent exposés.

Ce que le SAGE vise :

- Réduire la vulnérabilité du territoire
- Améliorer la gestion du risque inondation.

5 -Morphologie et milieux aquatiques

Rares sont les cours d'eau qui n'ont pas été modifiés par les activités humaines, entraînant souvent des menaces pour la vie aquatique mais aussi les usages que nous faisons de l'eau. Ces transformations sont parfois irréversibles (traversée des agglomérations...), mais localement, il est encore possible de redonner un fonctionnement plus naturel au cours d'eau.

Ce que le SAGE vise :

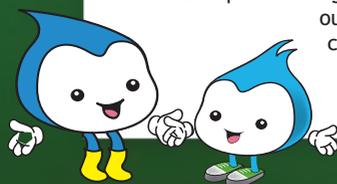
- Préserver et restaurer les cours d'eau et les milieux aquatiques et humides.

En quoi cela me concerne-t-il ?

Le SAGE est un plan de gestion locale de l'eau et des milieux aquatiques. Ses orientations couvrent de larges thématiques au bénéfice d'une gestion durable de la ressource en eau. Il recherche l'équilibre entre la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et les usages que nous en faisons. En ce sens, nous sommes tous concernés de près ou de loin.

De plus, une fois approuvé, le SAGE a une portée juridique forte. En effet :

- Le PAGD s'impose aux décisions administratives dans le domaine de l'eau. Celles-ci doivent être compatibles avec le PAGD, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas s'opposer aux orientations du PAGD.
- Le règlement quant à lui s'impose à tout le monde ! Ainsi, tout manquement au respect des règles du SAGE peut faire l'objet de sanctions administratives ou pénales. C'est pourquoi il est important de prendre connaissance de ce document.



Maintenant, à vous de jouer !

Le SAGE entre aujourd'hui dans l'une des dernières phases de son élaboration : l'enquête publique. Celle-ci doit permettre aux particuliers de consulter ce projet et de faire connaître son avis ou apporter ses observations.

L'enquête publique se déroulera à la fin de l'été 2018. Les documents de l'enquête seront consultables en mairie ainsi que sur le site de l'EPTB Saône et Doubs, structure porteuse du SAGE :

<http://www.eptb-saone-doubs.fr/Documents,196>.

Les détails du déroulement de l'enquête sont accessibles sur le site de la préfecture du Territoire de Belfort :

<http://territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques>

Pour plus d'informations :

EPTB Saône et Doubs

Antenne de Belfort

39 faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT

03 84 90 93 29 – 07 77 84 00 90

sage.allan@eptb-saone-et-doubs.fr

www.eptb-saone-doubs.fr/Allan-SAGE